



Commission compétitions BADMINTON 68


RÈGLEMENT DU CHALLENGE DES CLUBS

Saison 2022-2023

Auteur(s) : Julien Soyeux
Destinataires : Présidents et RC clubs 68
Adoption CA : 01.11.2022
Entrée en vigueur : 01.11.2022
Validité : 31.08.2023

SOMMAIRE

1. OBJET.....	2
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	2
3. DESCRIPTIONS DÉTAILLÉES.....	2
4. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES.....	3

	REGLEMENT DU CHALLENGE DES CLUBS Comité Départemental du Haut-Rhin 10b, rue des jardins 68 KEMBS	Saison 2022–2023
---	--	-----------------------------------

1 OBJET

Le Challenge des clubs est un classement des clubs représentés lors des Championnats Départementaux Senior et Vétérans organisés par le comité départemental Badminton 68 selon plusieurs critères définis dans le présent règlement.

2 DOMAINE D'APPLICATION


Il s'applique aux compétitions individuelles départementales adultes :

- Championnat de Simples Senior ;
- Championnat de Doubles Senior ;
- Championnat de Doubles Vétérans.

3 DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Chacune des compétitions mentionnées ci-dessus permettra aux clubs qui y sont représentés d'obtenir des points selon les critères suivants :

- Chaque joueur régulièrement inscrit et participant à au moins un match rapporte 1 point à son club.
- Chaque joueur sur un podium rapporte respectivement 8 points, 5 points ou 2 points pour son club s'il est classé 1er, 2ème ou 3ème.
- Le club organisateur obtient 40 points. Si deux championnats se déroulent le même week-end au même lieu, le club organisateur ne peut prétendre qu'à 40 maximum pour le week-end concerné.
- Pour chaque tableau joué, des points bonus sont attribués pour le club dont le joueur :
 - est le plus jeune : 2 points ;
 - est le plus âgé : 2 points ;
 - fait partie de la paire dont la moyenne d'âge est la plus basse : 2 points ;
 - fait partie de la paire dont la moyenne d'âge est la plus élevée : 2 points ;
 - a le plus de points au CPPH au jour du tirage au sort : 2 points .
- Pour chaque tableau joué, des points bonus sont attribués pour les clubs dont les joueurs ont participé au match :
 - avec le plus de points joués : 3 points par joueur vainqueur et 2 points par perdant ;
 - avec le moins de points joués (hors WO ou abandon) : 2 points par joueur.

	REGLEMENT DU CHALLENGE DES CLUBS Comité Départemental du Haut-Rhin 10b, rue des jardins 68 KEMBS	Saison 2022-2023
---	--	-----------------------------

4 CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Les clubs sont classés selon le nombre de points obtenus durant la saison, l'objectif étant d'obtenir le plus de points.

Des récompenses pourront être remises par le comité départemental du Haut-Rhin ou ses partenaires.

Exemple :

CLUB : Le Badminton 68 Olympique			
Compétition : Championnat départemental de Doubles vétérans 2022-2023			
	Nombre	Valeur unitaire	Points obtenus
Participants :	23	1 point	23
Joueurs finissant 1 ^{er} :	3	8 points	24
Joueurs finissant 2 ^{ème} :	1	5 points	5
Joueurs finissant 3 ^{ème} :	4	2 points	8
Club organisateur :	0	40 points	0
Points bonus liés aux joueurs :	2	2 points	4
Points bonus liés aux matchs :	0	3 ou 2 points	0
Total de la compétition :			64
Compétition : Championnat départemental de Doubles seniors 2022-2023			
	Nombre	Valeur unitaire	Points obtenus
Participants :	18	1 point	18
Joueurs finissant 1 ^{er} :	2	8 points	16
Joueurs finissant 2 ^{ème} :	0	5 points	0
Joueurs finissant 3 ^{ème} :	2	2 points	4
Club organisateur :	0	40 points	0
Points bonus liés aux joueurs :	1	2 points	2
Points bonus liés aux matchs :	3	3 ou 2 points	8
			48
TOTAL DE LA SAISON :			112